

La garantie

Paris

Finance

Plus

La Ville de Paris accompagne le développement sur son territoire du commerce de proximité, de l'artisanat et des TPE-PME innovantes.

Bpifrance (issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions) propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement.

Le fonds de garantie Paris Finance Plus a été créé par Bpifrance et la Ville de Paris afin de faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises parisiennes.

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Paris Finance Plus est un dispositif de garantie d'emprunts bancaires bénéficiant aux entreprises pour financer leurs projets de création, de croissance ou de transmission.

Il est ouvert à toutes les TPE/PME parisiennes tous secteurs confondus. La Ville de Paris s'engage à soutenir plus particulièrement les entreprises dont les activités relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire ou du Plan Climat (déplacements, habitat, urbanisme, gestion des ressources et des déchets, alimentation...)

LES MODALITÉS DE GARANTIE

1 • La Ville de Paris et Bpifrance garantissent jusqu'à 70% le financement bancaire des investissements nécessaires à la création, à la reprise-transmission, au développement et à l'innovation des TPE/PME. Le plafond des crédits garantis par entreprise est de 730.000 euros.

2 • Avec l'intervention en garantie conjointe de la Ville de Paris et de Bpifrance, le banquier finance les entreprises dans les phases les plus risquées de leur vie.

3 • Le banquier instruit la demande d'emprunt des entreprises et prend contact avec Bpifrance.

4 • Bpifrance et la Ville de Paris décident de l'octroi de la garantie Paris Finance Plus.

QUELS FINANCEMENTS PEUVENT ÊTRE GARANTIS PAR PARIS FINANCE PLUS ?

- Les prêts à long et moyen terme y compris les prêts personnels pour apport de fonds propres et de contrats de développement,
- Les crédits-baux mobiliers et immobiliers, de locations financières à l'exclusion de la location simple,
- Les cautions bancaires liées à un crédit vendeur.

PLUS D'INFORMATIONS :

Bpifrance Île-de-France

Direction Régionale Paris
14 rue Le Peletier - 75009 Paris

Tél. : 01 53 89 78 78

Fax : 01 41 79 89 99

www.bpifrance.fr

Mairie de Paris

Direction du Développement
Economique, de l'Emploi
et de l'Enseignement Supérieur
8 rue de Cîteaux - 75012 Paris

Tél. : 01 71 19 20 72

Fax : 01 71 19 20 69

www.paris.fr, rubrique

« professionnels », page « aides financières »

ddeees.parisfinanceplus@paris.fr

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
8, RUE DE CÎTEAUX - 75012 PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur